

Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens

Accès de la population canadienne aux points de vente au détail réglementés de boissons alcoolisées et de cannabis



Date de diffusion : le 22 octobre 2018



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Accès de la population canadienne aux points de vente au détail réglementés de boissons alcoolisées et de cannabis

Les ménages canadiens achètent une part importante de biens et services dans des points de vente au détail du secteur privé qui sont en grande partie non réglementés. Certains règlements s'appliquent à tous les points de vente au détail, comme les dispositions législatives sur le salaire minimum, les exigences en matière de santé et de sécurité, les règlements de zonage et les restrictions liées au magasinage des Fêtes. Toutefois, pour l'essentiel, les détaillants sont libres de vendre les produits de leur choix, d'acquiescer des produits auprès des grossistes de leur choix, de demander les prix qu'ils jugent appropriés, de présenter les produits comme ils l'entendent, etc. Il s'agit de la norme dans l'économie de marché libre du Canada.

Il existe une importante exception à cet énoncé général en ce qui a trait aux détaillants de substances réglementées, comme les boissons alcoolisées et, après le 17 octobre 2018, les produits du cannabis. Les magasins qui vendent de tels produits sont plus lourdement réglementés par les autorités provinciales et territoriales. Dans certains secteurs de compétence, seuls les points de vente détenus et contrôlés par le gouvernement ont le droit de vendre ces produits. Cependant, dans d'autres secteurs de compétence, même si l'on permet aux vendeurs du secteur privé d'exploiter leur entreprise, leurs emplacements et leurs activités sont réglementés plus étroitement que ceux des autres types de détaillants.

Comme de tels produits sont très réglementés, des marchés illicites correspondants pourraient émerger pour contourner les règlements. Les gouvernements cherchent à façonner les environnements réglementaires afin de minimiser la taille de ces marchés illicites; une façon de le faire est de faciliter le plus possible l'accès aux produits réglementés.

Statistique Canada a effectué certains calculs afin de déterminer l'accessibilité aux produits réglementés (boissons alcoolisées et cannabis) des ménages canadiens dans les points de vente physiques. L'emplacement de chaque ménage canadien est déterminé au moyen des bases de données géographiques de l'organisme, et la distance à partir de cet emplacement jusqu'au point de vente au détail légal le plus proche est calculée¹. Les moyennes de ces distances sont ensuite calculées afin de déterminer dans quelle mesure ces produits sont généralement accessibles à la population. Il convient de noter que ces calculs ne tiennent pas compte des détaillants en ligne ou illégaux.

Magasins de vins et spiritueux

Tableau 1 et tableau 2 montrent les résultats pour les magasins de vins et spiritueux². Il en existe actuellement 2 895 au Canada, et la distance moyenne pondérée en fonction de la population entre les Canadiens et le magasin de vins et spiritueux le plus proche est de cinq kilomètres (tableau 5). Comme il est possible de le constater dans le tableau 2, 90 % des Canadiens d'un bout à l'autre du pays vivent à moins de dix kilomètres d'un magasin de vins et spiritueux et 82 %, à moins de cinq kilomètres. Naturellement, les provinces et les territoires ayant une faible densité de population ont une moins bonne accessibilité à ces magasins, le Nunavut étant le cas le plus éclatant, alors que seulement 22 % des résidents vivent à moins de dix kilomètres d'un magasin de vins et spiritueux. Les provinces où les magasins de vins et spiritueux sont les plus accessibles sont l'Ontario (95 %), la Colombie-Britannique (95 %), l'Alberta (91 %) et le Québec (89 %). À Terre-Neuve-et-Labrador, 62 % des résidents ont accès à un magasin de vins et spiritueux à moins de dix kilomètres; dans les Territoires du Nord-Ouest, la proportion est de 70 %. Dans les autres provinces et territoires, de 70 % à 80 % de la population vit à moins de dix kilomètres du magasin de vins et spiritueux le plus proche.

1. Le point d'emplacement de chacun des ménages est représenté par le centre de l'aire de diffusion (AD) du recensement dans laquelle vit le ménage. Les emplacements des points de vente sont représentés de façon similaire. L'AD est la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Concrètement, la distance est mesurée en ligne droite. Il existe d'autres façons de mesurer la distance entre les ménages et les points de vente, comme la distance de déplacement sur le réseau routier ou la distance de déplacement en transports en commun.
2. Les magasins de vins et spiritueux sont définis comme des entreprises dont les revenus principaux proviennent de la vente de boissons alcoolisées en date de juillet 2018. Les entreprises vendant seulement du vin ou de la bière ont été supprimées dans la mesure du possible. Cette définition donne lieu à un sous-dénombrement dans les régions rurales, où certaines entreprises génèrent une part de leurs revenus à partir de la vente de boissons alcoolisées.

Il convient également de mentionner que, en Alberta, une province qui compte 874 détaillants autorisés à vendre des boissons alcoolisées (tableau 5), 64 % de la population (tableau 2) vit à moins d'un kilomètre d'un magasin de vins et spiritueux. Ce pourcentage est sensiblement supérieur à celui de toute autre province et il reflète partiellement le fait que, en Alberta, les détaillants du secteur privé peuvent obtenir un permis de vente des boissons alcoolisées. En Colombie-Britannique, le pourcentage est de 41 % et, dans les autres provinces et territoires, il est inférieur à 30 %.

Boutiques de cannabis

Tableau 3 et tableau 4 montrent des renseignements semblables à ceux des deux premiers tableaux, mais ils portent sur les points de vente de cannabis physiques plutôt que sur les magasins de vins et spiritueux. Dans ce cas, les statistiques sont quelque peu conjecturales, car aucun point de vente de cannabis ne peut être exploité légalement avant le 17 octobre 2018. Actuellement, les provinces et les territoires procèdent chacun à la mise en œuvre de règlements qui leur sont propres. Certaines provinces et certains territoires prévoient d'ouvrir des points de vente au détail détenus et exploités par le gouvernement, tandis que d'autres provinces et territoires permettent aux détaillants privés de présenter des demandes de permis de vente de produits du cannabis. En Ontario, il n'y aura aucun point de vente de cannabis légal jusqu'à ce que les détaillants privés soient autorisés à exploiter leur entreprise le 1^{er} avril 2019. Les achats en ligne seront cependant permis à compter du 17 octobre 2018. En outre, il ne devrait pas y avoir de boutique de cannabis dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut au cours du quatrième trimestre. Cette analyse ne tient pas compte des ventes légales en ligne ou des ventes illégales de produits du cannabis.

Dans l'ensemble, même si le nombre de points de vente au détail de cannabis qui seront ouverts le 17 octobre 2018 et leur emplacement exact demeurent incertains à l'heure actuelle, beaucoup de renseignements sont néanmoins accessibles. Statistique Canada a collecté tous les faits et renseignements accessibles au public sur les emplacements possibles des boutiques dans chacune des provinces. Dans certains secteurs de compétence, le nombre de points de vente qui seront ouverts en octobre et leur emplacement sont déjà déterminés. En revanche, dans d'autres secteurs de compétence, moins de renseignements détaillés sont accessibles; Statistique Canada a donc fait ses propres imputations en fonction des faits accessibles. Selon les estimations, 288 points de vente au détail de cannabis seront ouverts au quatrième trimestre (tableau 5).

En outre, le tableau 3 et le tableau 4 montrent l'accessibilité prévue des produits du cannabis au quatrième trimestre, après leur légalisation le 17 octobre 2018. Dans l'ensemble du pays, 35 % de la population devrait avoir accès aux points de vente de cannabis à moins de dix kilomètres de leur résidence et 25 %, à moins de cinq kilomètres. Au premier rang des provinces et des territoires se trouve la Colombie-Britannique, dont 73 % de la population devrait avoir accès aux points de vente de cannabis à moins de dix kilomètres. Les proportions des trois provinces des Prairies, du Yukon et de Terre-Neuve-et-Labrador sont de 60 % à 70 %. Quant aux trois provinces des Maritimes, la proportion devrait se situer entre 55 % et 60 %. Au Québec, seulement 40 % de la population devrait avoir accès aux points de vente de cannabis à moins de dix kilomètres de leur résidence, alors que, en Ontario, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, la proportion devrait s'établir à 0 % au quatrième trimestre. Tous les taux d'accès provinciaux et territoriaux aux points de vente de cannabis devraient augmenter fortement en 2019 et 2020, à mesure que d'autres points de vente au détail ouvriront.

Conclusion

Les Canadiens ont un accès remarquable aux magasins de vins et spiritueux d'un bout à l'autre du pays, 90 % d'entre eux vivant à moins de dix kilomètres d'un magasin. Sans surprise, leur accès aux boutiques de cannabis immédiatement après la légalisation le 17 octobre 2018 est susceptible d'être beaucoup plus restreint. En effet, seulement 35 % de la population vivra à moins de dix kilomètres d'une boutique de cannabis. Toutefois, il s'agit uniquement d'une estimation provisoire fondée sur des renseignements incomplets au sujet du nombre de boutiques qui devraient être ouvertes et de leurs emplacements. Il ne fait nul doute que l'accessibilité au cannabis augmentera considérablement en 2019 et 2020.

Tableau 1**Nombre cumulatif de Canadiens¹ vivant à une distance donnée d'un magasin de vins et spiritueux², quatrième trimestre de 2018**

	Distance donnée d'un magasin de vins et spiritueux				
	1 km	2 km	5 km	10 km	10 km ou plus
	nombre				
Canada	11 362 355	21 277 831	28 876 635	31 711 644	35 151 728
Terre-Neuve-et-Labrador	84 776	158 242	265 484	321 357	519 716
Île-du-Prince-Édouard	20 498	38 328	77 954	107 592	142 907
Nouvelle-Écosse	207 360	382 390	588 728	738 101	923 598
Nouveau-Brunswick	112 467	229 098	419 581	542 312	747 101
Québec	2 360 006	4 650 155	6 499 149	7 290 334	8 164 361
Ontario	3 460 906	7 835 317	11 587 894	12 770 424	13 448 494
Manitoba	349 046	758 067	913 421	977 472	1 278 365
Saskatchewan	249 628	539 875	746 822	793 642	1 098 352
Alberta	2 591 997	3 336 786	3 554 164	3 704 638	4 067 175
Colombie-Britannique	1 908 747	3 323 470	4 168 425	4 402 666	4 648 055
Yukon	4 407	8 264	23 824	26 294	35 874
Territoires du Nord-Ouest	9 326	14 648	23 449	29 072	41 786
Nunavut	3 191	3 191	7 740	7 740	35 944

1. Recensement de la population (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3901).

2. Les magasins de vins et spiritueux sont définis comme des entreprises dont les revenus principaux proviennent de la vente de boissons alcoolisées en date de juillet 2018. Les entreprises vendant seulement du vin ou de la bière ont été supprimées dans la mesure du possible. Cette définition donne lieu à un sous dénombrement dans les régions rurales, où certaines entreprises génèrent une part de leurs revenus à partir de la vente de boissons alcoolisées.

Source : Statistique Canada.

Tableau 2**Pourcentage cumulatif de Canadiens¹ vivant à une distance donnée d'un magasin de vins et spiritueux², quatrième trimestre de 2018**

	Distance donnée d'un magasin de vins et spiritueux				
	1 km	2 km	5 km	10 km	10 km ou plus
	pourcentage				
Canada	32	61	82	90	100
Terre-Neuve-et-Labrador	16	30	51	62	100
Île-du-Prince-Édouard	14	27	55	75	100
Nouvelle-Écosse	23	41	64	80	100
Nouveau-Brunswick	15	31	56	73	100
Québec	29	57	80	89	100
Ontario	26	58	86	95	100
Manitoba	27	59	72	77	100
Saskatchewan	23	49	68	72	100
Alberta	64	82	87	91	100
Colombie-Britannique	41	72	90	95	100
Yukon	12	23	66	73	100
Territoires du Nord-Ouest	22	35	56	70	100
Nunavut	9	9	22	22	100

1. Recensement de la population (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3901).

2. Les magasins de vins et spiritueux sont définis comme des entreprises dont les revenus principaux proviennent de la vente de boissons alcoolisées en date de juillet 2018. Les entreprises vendant seulement du vin ou de la bière ont été supprimées dans la mesure du possible. Cette définition donne lieu à un sous dénombrement dans les régions rurales, où certaines entreprises génèrent une part de leurs revenus à partir de la vente de boissons alcoolisées.

Source : Statistique Canada.

Tableau 3
Nombre cumulatif de Canadiens¹ vivant à une distance donnée d'une boutique de cannabis prévue², quatrième trimestre de 2018

	Distance donnée d'une boutique de cannabis prévue				
	1 km	2 km	5 km	10 km	10 km ou plus
	nombre				
Canada	1 440 702	3 797 855	8 757 433	12 194 999	...
Terre-Neuve-et-Labrador	51 424	141 076	274 922	336 714	519 716
Île-du-Prince-Édouard	6 907	29 616	59 576	82 626	142 907
Nouvelle-Écosse	43 792	135 644	363 855	512 091	923 598
Nouveau-Brunswick	34 833	97 642	290 802	414 181	747 101
Québec	171 052	572 007	1 789 784	3 296 701	8 164 361
Ontario	0	0	0	0	..
Manitoba	72 366	261 485	747 866	826 490	1 278 365
Saskatchewan	117 606	316 339	684 128	727 937	1 098 352
Alberta	624 382	1 394 464	2 229 038	2 593 820	4 067 175
Colombie-Britannique	317 523	846 977	2 302 059	3 381 659	4 648 055
Yukon	817	2 605	15 403	22 780	35 874
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	...
Nunavut	0	0	0	0	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Recensement de la population (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3901).

2. Les emplacements prévus des boutiques de cannabis sont fournis par les autorités provinciales et territoriales en date d'août 2018.

Source : Statistique Canada.

Tableau 4
Pourcentage cumulatif de Canadiens¹ vivant à une distance donnée d'une boutique de cannabis prévue², quatrième trimestre de 2018

	Distance donnée d'une boutique de cannabis prévue				
	1 km	2 km	5 km	10 km	10 km ou plus
	pourcentage				
Canada	4,1	10,8	24,9	34,7	...
Terre-Neuve-et-Labrador	9,9	27,1	52,9	64,8	100
Île-du-Prince-Édouard	4,8	20,7	41,7	57,8	100
Nouvelle-Écosse	4,7	14,7	39,4	55,4	100
Nouveau-Brunswick	4,7	13,1	38,9	55,4	100
Québec	2,1	7	21,9	40,4	100
Ontario	0	0	0	0	...
Manitoba	5,7	20,5	58,5	64,7	100
Saskatchewan	10,7	28,8	62,3	66,3	100
Alberta	15,4	34,3	54,8	63,8	100
Colombie-Britannique	6,8	18,2	49,5	72,8	100
Yukon	2,3	7,3	42,9	63,5	100
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	...
Nunavut	0	0	0	0	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Recensement de la population (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3901).

2. Les emplacements prévus des boutiques de cannabis sont fournis par les autorités provinciales et territoriales en date d'août 2018.

Source : Statistique Canada.

Tableau 5
Distance pondérée en fonction de la population des magasins de vins et spiritueux et des détaillants de cannabis prévus, quatrième trimestre de 2018

	Magasins de vins et spiritueux ¹	Détaillants de cannabis prévus ²	Distance moyenne pondérée en fonction de la population ³	
			Boissons alcoolisées	Cannabis
	nombre		kilomètres	
Canada	2 895	288	5	...
Terre-Neuve-et-Labrador	32	28	26	24
Île-du-Prince-Édouard	16	4	6	11
Nouvelle-Écosse	116	12	5	17
Nouveau-Brunswick	53	20	8	15
Québec	421	13	5	46
Ontario	739	0	3	...
Manitoba	75	24	14	42
Saskatchewan	116	50	11	20
Alberta	874	105	3	36
Colombie-Britannique	437	31	3	31
Yukon	7	1	18	72
Territoires du Nord-Ouest	8	0	40	...
Nunavut	1	0	544	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les emplacements des magasins de vins et spiritueux sont tirés du Registre des entreprises (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=1105) de Statistique Canada en date de juillet 2018. Les magasins qui partagent des locaux avec d'autres entreprises ne sont pas inclus pour l'instant.

2. Les emplacements prévus des boutiques de cannabis sont fournis par les autorités provinciales et territoriales en date d'août 2018.

3. Recensement de la population (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3901).

Source : Statistique Canada.